

Lundi 22 janvier 2018

### **Bernard Stalter, président de l'APCMA : « nous sommes en train de nous donner les chances de réussir la réforme de l'apprentissage. Il nous faut poursuivre la dynamique »**

*Jean Arthuis, député européen, ancien ministre et ancien président de la Commission des finances du Sénat, vient de remettre les conclusions de son rapport intitulé « Lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe » à Muriel Pénicaud, Ministre du Travail. Cette dernière a annoncé son intention de reprendre une grande partie des propositions de ce rapport. Le 6 décembre dernier, la ministre du travail avait déjà affirmé que les sept propositions du Livre blanc de l'apprentissage formulées par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat seraient elles-aussi retenues pour la plupart. Pour Bernard Stalter, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat –APCMA–, c'est un signal fort envoyé par la ministre.*

Alors que le programme Erasmus fête ses 30 ans cette année et que le Gouvernement se mobilise sur la réforme de l'apprentissage, Bernard Stalter souligne les convergences avec les propositions de Jean Arthuis « qui vont dans un sens que le réseau des CMA partage et encourage vivement ».

En 30 ans Erasmus a permis à plus de trois millions d'étudiants européens, dont près de 615.000 Français, de passer un semestre ou un an d'études dans une université européenne. « Sur ces 615 000 jeunes, seulement 25 000 d'entre eux étaient apprentis, ces derniers partant majoritairement pour des séjours courts de deux à quatre semaines » déplore Bernard Stalter.

Pour le président de l'APCMA, s'il est temps de redonner ses lettres de noblesse à l'apprentissage, il est aussi temps de donner à la mobilité européenne des apprentis toutes ses chances : « Ces échanges permettent de redonner du souffle et un cap à de jeunes talents. Des jeunes qui redonneront eux-mêmes du souffle à l'Europe. Le rapport de Jean Arthuis est de nature à contribuer à lever les freins qui étaient un obstacle ».

Bernard Stalter souligne que les propositions de Jean Arthuis s'inscrivent totalement dans celles du livre blanc que les chambres de métiers et de l'artisanat ont remis à la Ministre le 6 décembre dernier : la mise en veille de certaines clauses du contrat d'apprentissage pendant la mobilité est un levier essentiel de développement, ainsi que l'assouplissement du cadre juridique de l'apprentissage, ou la reconnaissance de la fonction de référents mobilité au sein des CFA.

Les chambres de métiers et de l'artisanat – CMA – ont un rôle central : elles sont le trait d'union qui fait converger les branches professionnelles, les régions et l'Éducation nationale autour d'un objectif commun : des parcours d'apprentis réussis au service de l'emploi qualifié dans nos entreprises. « Les chambres de métiers et de l'artisanat ont exprimé plusieurs demandes dans le cadre de la concertation » indique Bernard Stalter qui se félicite des propos de Muriel Pénicaud indiquant qu'elles seraient retenues. Parmi elles, la reconnaissance à part entière du rôle des CMA comme partenaires du service public régional de l'orientation, la généralisation du numérique dans les parcours d'apprentissage, la création d'un « sas de préparation à l'apprentissage » en CFA, une plus juste affectation de la taxe d'apprentissage aux CFA, la simplification du cadre juridique de l'apprentissage.

Pour Bernard Stalter, cette dynamique doit être poursuivie : « nous sommes, au côté du gouvernement et des régions, partenaires stratégiques qui apportent leur vision du territoire, en train de nous donner les chances pour réussir la réforme de l'apprentissage dont notre pays a tant besoin et relever le défi d'un apprentissage moderne et créateur d'emplois ».

---

#### Contact presse

Géraldine Squenel : 01 44 43 10 65 - [squenel@apcma.fr](mailto:squenel@apcma.fr)

Suivez l'APCMA sur [Twitter](#) / [Facebook](#) / [Instagram](#) [www.apcma.fr](http://www.apcma.fr)